Image not found or type unknown

Allocation Chomage prestation

Par **Cedric C**, le **07/08/2018** à **15:04**

Bonjour,

Je vous prie de m'excuser d'avance peut-être que je ne suis pas dans la bonne catégorie pour ma question.

J'ai une question assez simple, j'ai une amie qui travail depuis plus de 10 ans dans la garde d'enfants.
Elle perçois un salaire approximatif d'environ moins de 500e, elle est aussi en CDI.

Ma question est la suivante est-il possible qu'elle reçoit les allocations chômage pour avoir un compléments de salaire ? car elle n'as pas droit au RSA d'après la CAF.

On prévoit bientôt de prendre un appartement et ce serais bien si elle pourrait prétendre à un complément de salaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.
Cordialement C

Par **P.M.**, le **07/08/2018** à **15:32**

Bonjour,
Je ne vois pas à quel titre Pôle Emploi devrait lui verser un complément de salaire en dehors des aides sociales...

Par **Cedric C**, le **07/08/2018** à **15:43**

vu qu'elle ne fait pas 35 h par semaines. Je me poser juste la question si c'était possible que le pole emploi pourrais lui verser un complément pour arriver sur un salaire de 35h plein en faîte.

Par **Visiteur**, le **07/08/2018** à **15:45**

Bjr
Ce genre de complément existe lorsqu'on sort du chômage et que l'on obtient un tavail moins bien rémunéré.
Mais en aucun cas on ne peut demander une aide parce qu'on a une faible revenu.
Les APL sont éventuellement la pour aider à se loger.

Par **Cedric C**, le **07/08/2018** à **15:47**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre efficacité et clarté des réponses. Je vous souhaite de passer une bonne après midi.

Par **P.M.**, le **07/08/2018** à **15:50**

L'allocation versée par Pôle Emploi ne constitue pas à compléter le salaire des salariés à temps partiel (qui sont nombreux en France) mais à indemniser ceux involontairement privés d'emploi y compris dans le cadre d'une rupture conventionnelle en tout cas pour l'instant à moins qu'on l'étende comme pour les démissions avec projet professionnel ainsi que c'est prévu par une nouvelle Loi...
En tout cas, l'allocation chômage est basée sur l'ancien salarire qui a donné lieu à cotisations...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés